

5. Viande de volaille en provenance de Chine  
Quelles sont les substances qui ont été mises en évidence?

Il s'agit de deux substances antimicrobiennes (antibiotiques), le chloramphénicol et l'enrofloxacin. Cette dernière fait partie d'une classe d'antibiotiques appelée "Quinolone".

Dans quelle mesure ce problème est-il spécifique à la viande de volaille provenant de Chine?

Il arrive rarement que les valeurs limites fixées pour les antibiotiques dans la viande soient dépassées. Ce sont en principe des cas sporadiques qui peuvent être spécifiques à une charge, un lot de denrées alimentaires ou à un seul animal. Dans le cas de la volaille de Chine, le nombre de cas positifs dans la viande et la présence d'une substance interdite en Suisse est en soi un événement sortant de l'ordinaire.

Existe-t-il des conditions de production spéciales en Chine?

Des inspections effectuées par le passé n'ont pas permis de mettre en évidence des différences notables dans les conditions de production dans ce pays.

Quelles denrées alimentaires d'origine animale sont importées de Chine et en quelle quantité?

La plus grande partie des importations concerne la viande de volaille. Les quantités importées étaient d'environ 13'600 tonnes en 2001, ce qui représente 37 % des importations de viande de volaille. D'autres denrées ont été importées en 2001 comme la viande de lapin (691 tonnes), du miel (47 tonnes), du poisson et des crustacés (168 tonnes, 0.5 % des importations).  
Quelques chiffres supplémentaires:

Produit	Quantité	Quantité importée
Volaille	13631 t	36.6 %
Viande de lapin	691 t	8.7 %
Miel	47 t	0.7 %
Poisson et crustacés	168 t	0.5 %
Œufs	<<	1%

Quel est le fonctionnement des contrôles de produits importés?  
À la frontière, les vétérinaires de frontière vérifient que la viande et les produits à base de viande sont conformes à la loi. Les produits dont la teneur en viande ne dépasse pas 20% sont contrôlés directement par les douaniers.

Sur le territoire suisse, les produits importés sont examinés par les autorités cantonales responsables du contrôle des denrées alimentaires, sous la direction du chimiste cantonal. Les contrôles de résidus se font par échantillonnage. Si des événements extraordinaires se produisent, comme dans le cas de la volaille de Chine, les autorités intensifient leur collaboration. Quelles mesures ont déjà été prises ?

La viande de poulet en provenance de Chine est scrupuleusement

saisie à la frontière. Elle n'est restituée que lorsque son détenteur est en mesure de démontrer que la marchandise en question ne contient rien qui nuit à la santé. Pour ce faire, il doit prouver qu'il dispose d'une méthode de contrôle garantissant que seule une marchandise conforme à la loi est livrée aux consommateurs(trices). La traçabilité revêt ici une importance considérable. L'obligation d'autocontrôle s'applique également à la viande de poulet qui se trouve déjà sur le territoire suisse. Les autorités vérifient que les détenteurs de marchandise satisfont à leurs obligations et elles contrôlent l'adite marchandise par échantillonnage.

-----  
-----

© 2002 L'Office fédéral de la santé publique, CH-3003 Berne  
Tél +41 (0)31 322 21 11, Fax +41 (0)31 322 95 07  
E-Mail [info@bag.admin.ch](mailto:info@bag.admin.ch), Dernière modification: 03.04.2002